

Closamectin® Pour-on

ad us.vet., Solution pour Pour-on
Agent antiparasitaire pour bovins

Composition

Ivermectinum 5 mg, Closantelum (ut C. naticum dihydricum) 200 mg, Macrogolum 200, Colour: E 131, Excipients ad solutionem pro 1 ml

Propriétés / Effet

L'ivermectine est un endectocite à large spectre, actif contre de nombreux endoparasites et ectoparasites. L'ivermectine est un dérivé d'une lactone macrocyclique et agit en inhibant le flux nerveux. Elle se fixe de façon sélective et avec une grande affinité, aux canaux chlorures glutamate-dépendants présents au niveau des cellules nerveuses et musculaires des invertébrés. Cela entraîne une augmentation de la perméabilité des membranes cellulaires aux ions chlorures, avec une hyperpolarisation de la cellule nerveuse et musculaire, à l'origine de la paralysie et de la mort des parasites. La marge de sécurité des lactones macrocycliques est due au fait que les mammifères ne possèdent pas de tels canaux chlorures glutamate dépendants. De plus, les lactones macrocycliques ont une faible affinité pour les récepteurs GABA des mammifères et ne peuvent généralement guère passer la barrière hémato-méningée. Le closantel est un anthelminthique de la famille des salicylanilides (protons ionophores). En tant que substance à activité membranaire, il influence différents processus physiologiques, entre autres par découplage de la phosphorylation oxydative. Le principe actif est un antiparasitaire doucicide et il est de plus actif contre certains autres helminthes et arthropodes.

L'effet d'un traitement par Closamectin® Pour-on pour bovins est insuffisant en cas de douves du foie immatures de cinq semaines, mais réduit les capacités ultérieures de reproduction et de dissémination des œufs.

Pharmacocinétique

Après application locale de Closamectin® à une dose de 0,5 mg/kg d'ivermectine et de 20 mg/kg de closantel, une concentration sérique maximale (C_{max}) de 19,1 ng/ml a été mesurée pour l'ivermectine et de 88,5 µg/ml pour le closantel. Pour l'ivermectine, une demi-vie de 64,3 ± 23,5 h a été déterminée. L'ivermectine est partiellement métabolisée. Chez les bovins, seulement 1 à 2 % de la dose administrée est éliminé par voie urinaire, le reste étant éliminé par les fèces; 60 % du produit est éliminé sous forme non métabolisée. Le reste est éliminé sous forme de métabolites. Dans le sang, la liaison aux protéines plasmatiques de closantel est de >99%, ce qui explique l'importante toxicité sélective. Chez les bovins, closantel est majoritairement excrété sous forme inchangée par la bile dans les fèces. La demi-vie d'élimination s'élève à environ 273 ± 41 h (10 – 13 jours).

Indications

Exclusivement réservé au traitement des infections mixtes par nématodes et grandes douves du foie sensibles à l'ivermectine ou au closantel.

Certains arthropodes sont saisis également.

Nématodes gastro-intestinaux:

Ostertagia ostertagi (y compris les stades larvaires inhibés)

Haemonchus placei (adultes et L4)

Trichostrongylus spp. (adultes et L4)

Cooperia spp.

Oesophagostomum radiatum (adultes et L4)

Strongyloides papillosus (adulte)

Strongles pulmonaires:

Dictyocaulus viviparus (adultes et L4)

Douve du foie:

Fasciola hepatica

Réduction de 33% de la prolifération de la douve du foie au cours de la 5^{ème} semaine

Traitement de la douve du foie à 12 semaines (forme adulte),

efficacité >95%

Traitement de la douve du Foie à 7 semaines (forme immature),

efficacité >95%

Trichodectidés:

Damalinia (*Bovicola*) *bovis*

Posologie / Mode d'emploi

Closamectin® solution Pour-on doit être administré à la dose de 500 µg/kg de poids corporel d'ivermectine et de 20 mg /kg de poids corporel de closantel (correspondant à 1 ml de Closamectin® Pour-on/ 10 kg de poids corporel).

Appliquer la solution le long du dos, en bande étroite, du garrot vers le sommet de la queue.

Pour garantir l'administration d'une dose correcte, le poids des animaux devra être déterminé le plus précisément possible.

Un post-traitement par Closamectin® ne peut être entrepris qu'après 7 semaines au plus tôt.

Le programme de traitement doit être adapté en fonction de la situation épidémiologique locale de chaque élevage.

Il convient de mettre en place un programme de contrôle approprié des parasites. Avant de prescrire ce médicament à usage vétérinaire, la présence d'une infection mixte doit être confirmée.

Limitations d'emploi

a. Contre-indications

Le médicament ne doit pas être administré pendant la lactation ou la gestation chez les animaux dont le lait est destiné à la consommation.

Ne pas administrer un autre produit contenant du closantel pendant les 28 jours du délai d'attente. (cf. rubrique délai d'attente)

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux principes actifs ou à l'un des excipients.

Ne pas appliquer sur les zones de la peau atteintes de gale, de croûtes ou d'autres lésions ou sur les zones contaminées par de la boue ou du fumier.

Conservé ce produit hors de la portée des chiens et des chats, risque d'empoisonnement.

b. Précautions d'emploi

Ne convient pas à une utilisation orale ou parentérale.

Avant toute utilisation de ce médicament à usage vétérinaire, l'infestation par des douves hépatiques et des nématodes doit être confirmée.

Si seul le traitement d'une infestation par des douves hépatiques ou des nématodes s'avère nécessaire, il convient d'utiliser un médicament à usage vétérinaire ne contenant qu'un seul principe actif.

Les situations suivantes doivent être évitées car elles peuvent conduire à une augmentation du risque de développement de résistance et induire un manque d'efficacité du traitement :

- usage répété et trop fréquent d'un anthelminthique d'une même classe, sur une longue durée,

- sous-dosage qui peut être lié à une sous-estimation du poids de l'animal ou à une mauvaise administration du produit vétérinaire non conforme à l'information relative au médicament.

Chez les bovins, une résistance à l'ivermectine a été mise en évidence pour *Cooperia* spp. Lors de cas cliniques de suspicion de résistance à un anthelminthique, il est nécessaire d'effectuer des investigations à l'aide de tests appropriés (par exemple : détermination du nombre réduit d'œufs dans les matières fécales). Si les résultats des tests laissent supposer l'existence de résistance à un anthelminthique particulier, il est alors recommandé d'utiliser un anthelminthique d'une autre classe pharmacologique et possédant un autre mode d'action.

En raison de la possibilité de réactions secondaires dues à la mort des larves d'hypodermes dans l'œsophage ou le canal rachidien des animaux, il est recommandé d'administrer Closamectin® à la fin de la période d'activité et avant que les larves n'atteignent les sites de migration définitifs.

L'effet de la pluie sur la formulation du produit au moment ou après l'application n'a pas été étudié. Pour un effet optimal, veiller à garder les animaux pendant 48 heures au maximum dans l'étable ou dans un endroit protégé de la pluie après le traitement, quand il pleut ou que le risque de pluie est imminent.

On ne dispose d'aucune donnée concernant les effets du produit sur les veaux prénatals lors de l'utilisation du produit sur des animaux gestants.

Il faut veiller à utiliser un dosage précis. Un surdosage chez les animaux dû au volume administré, au déversement accidentel du produit ou à l'ingestion par voie orale peut induire des troubles de la coordination et une cécité. Il est recommandé de ne pas tondre les animaux avant le traitement.

Il convient d'être vigilant lors du traitement des animaux pouvant avoir un mauvais état nutritionnel car leur sensibilité aux événements indésirables peut être accrue.

Effets indésirables

Dans des cas très rares (moins d'un animal sur 10'000 animaux traités), des signes neurologiques tels que la cécité, l'ataxie, et l'immobilisation peuvent survenir après administration du produit. Ces cas peuvent également être associés à des signes gastro-intestinaux tels que l'anorexie, la diarrhée et, dans des cas extrêmes, des signes peuvent persister et conduire à la mort de l'animal.

Même si l'incidence globale d'événements indésirables est très rare, il a été noté que, lorsque survient un événement indésirable dans un troupeau, plusieurs animaux peuvent être affectés. Par conséquent, si des signes neurologiques sont observés chez un animal, il est recommandé de renforcer la surveillance, au niveau du troupeau, de tous les animaux traités.

Délais d'attente

Tissus comestibles : 28 jours

Lait: ne pas utiliser chez les vaches et chez les génisses gravides, dont le lait est destiné à la consommation humaine ou à des fins industrielles.

Ne pas administrer un autre produit contenant du closantel pendant les 28 jours du temps d'attente.

Interactions Aucune connue

Autres remarques

Le flacon doit être conservé, soigneusement fermé, à température ambiante (15-25°C), au sec et à l'abri de la lumière.

Le médicament doit être conservé hors de portée des enfants. Facilement inflammable, le médicament doit être stocké à l'écart de la chaleur et des flammes ouvertes.

Le médicament ne doit pas être utilisé au-delà de la date figurant après la mention «Exp.» sur le conditionnement.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Ne pas fumer, boire ou manger durant la manipulation du produit. Chez l'homme, ce produit peut irriter la peau et les yeux et provoquer une hypersensibilité. Porter des gants de protection pendant l'application du produit.

Après un contact accidentel, la zone cutanée affectée doit être lavée à l'eau et au savon. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement l'œil avec une grande quantité d'eau et si nécessaire, consulter un médecin.

Sécurité environnementale:

• L'ivermectine est très toxique pour les poissons ou pour les autres organismes aquatiques vivants. Les conditionnements vides et les reliquats de médicaments doivent être éliminés sans risques (remis aux déchets toxiques).

• Les animaux traités ne doivent pas avoir accès directement à la surface de l'eau et aux fossés pendant 2 semaines.

• Étant donné qu'il est impossible d'exclure des effets toxiques à long terme sur les bousiers par une utilisation prolongée ou répétée et que le closantel peut s'accumuler dans le sol et dans la chaîne alimentaire, tout usage répété pendant la saison de pâture ne doit avoir lieu que sur conseil d'un vétérinaire.

Numéro d'autorisation

ATCvet code:QP54AA51

Swissmedic 62'805

Catégorie de vente: A

Présentation

Flacon à 250 ml et 1000 ml

Titulaire de l'autorisation

ufamed AG, 6210 Sursee

Date de mise à jour de

l'information

Décembre 2016

ufamed


Norbrook®

012679102